

Direction Générale des Douanes



LISTE DES CODES ADDITIONNELS
A LA DATE DU 29 JUILLET 2021

CODE_ADDITIONNEL	LIBELLE_CODE_ADDITIONNEL
0E9	De materiel d'entreprise par route
000	Regime commun
001	De petrole brut
002	De gaz naturel a l'etat gazeux
003	De petrole partiellement raffines
004	De produit petroliers usages a recycler
005	De produits a incorporer aux produits petroliers
006	De produits petroliers raffines localement
007	De produits petroliers importes raffines
008	REDUCTION/LET.334/MEFCP/28/06/91
009	De materiels d'entreprises
010	Pour transformation
011	De Produit Textile
020	Pour reparation
060	Produits du cru ou de l'artisanat traditionnel
061	Produits Industriels originaires agrees a la TPC
062	Produits Industriels originaires non agrees a la TPC
080	Avitaillement des navires et aeronefs
086	Pour avitaillement navires ou aeronefs de P.P. raffines local.
087	Pour avitaillement de navires ou aeronefs de P.P. importes raffines
097	Par transbordement simplifié
098	En suite d'entrepot
099	En suite d'annulation
140	Privileges diplomatiques et assimiles
149	Privilèges découlant de la coopération militaire
201	Effets mobiliers d'ivoiriens en retour de demenagement
202	Effets mobiliers d'etrangers s'installant en Cote d'Ivoire
203	Heritage transmis a des ivoiriens residant en Cote d'Ivoire
204	Heritage transmis a des etrangers residant en Cote d'Ivoire
205	Envois depourvus de caractere commercial ART 31 DT 64/305
206	Deménagement de personnes allant a l'etranger
207	Heritage transmis a des personnes residant a l'etranger
208	Exportation depourvue de caractere commercial
209	Deménagement d'entreprises industrielles
210	Deménagement d'entreprises agricoles
211	Deménagement d'entreprises commerciales
212	Deménagement d'entreprises allant a l'etranger

CODE_ADDITIONNEL	LIBELLE_CODE_ADDITIONNEL
213	EFFET PERSONNEL REGIME REEXPORT
301	Entreprises passibles uniquement de la TVA
302	Entreprises exoneres de tous droits et taxes
303	Entreprises exonerees de la TSB et de la TAB
304	Entreprises prioritaires a l'exportation
305	Entreprises a regime fiscal stabilise
306	DUS taux avant arrete No.995
307	Dus taux campagne 2009-2010
308	Recherche et exploitation miniere
309	Recherche et exploitation petroliere
310	Incitation a l'investissement
311	Convention d'Etat
312	Appui au secteur du transport
313	Avantages lies au regime d'usine exercee
314	Par exoneration de TUA et TUP sur le DDO
316	AGREMENT A L INVESTISSEMENT
317	AVANT. INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE CIRC.2062 JANV 2019
318	AGREMENT A L INVESTISSEMENT
319	SUSPENSION PRELEVEMENTS COMMUNAUTAIRES
399	Taxation manuelle
400	Pour les marches publics
410	Pour les marches publics apres transformation
420	Projet financé par les appuis extérieurs
501	Dons offerts au president de la Cote d'Ivoire
509	Oeuvre de Bienfaisances
510	Dons a l Administration Publique et Oeuvre de Bienfaisances
511	Acquisition par l Administration Publique et ses Demembrements
597	EXO. DON ACC. PAR AUTORITE DE TUTELLE
598	EXO. DON ACC. PAR LE D.G. DES DOUANES
697	EXO. NON DON ACC. PAR L AUTORITE DE TUTELLE
698	EXO. NON DON ACC. PAR LE D.G. DES DOUANES
700	Au titres de exonérations
701	Taxation minimale a 2%
702	Exonerations totales speciales
703	Dispense ou non controle d'attestation
704	Intrant pour fabrication d'insecticides
705	Importations en suspension des droits et taxes DG/Douanes
706	Autres exonérations totales
707	Exoneration totale au titre du code minier
708	Exoneration totale au titre du code petrolier
709	Exoneration de PCS et PCC au titre des dons dest. aux oeuvres de bienf
710	Exonération de la TVA - construction ACADEMIE de la mer
711	Exonération du Droit de Douane
712	Exonération du Droit de Doune, de la RST et de la TVA
714	Exonération spéciale DG/Douanes Ref. 1060/MEF/DGD-10
715	Importations en suspension de RSTA - DGD
716	Exoneration du Droit de Douanes en suite de regime suspensif
717	Exoneration de la TVA en suite de regime suspensif
718	Par exonérations totales en entree ou en suite de regime suspensif
719	Exemption de valeur mercuriale en suite de regime suspensif
720	Exoneration partielle du DD et totale de la TVA en suite de reg.sus.
721	Exoneration totale à l exclusion du PCS-PCC en suite de regime sus.
722	Exoneration de RSTA en entree de regime suspensif
723	Par exos. totales et exemption d'AV en entree ou en suite de reg. sus
724	Entreprises concessionnaires des grands travaux d'infrastructures

CODE_ADDITIONNEL	LIBELLE_CODE_ADDITIONNEL
725	Materiels et produits destines a l'agriculture
726	Materiels et produits destines a l'elevage
727	Avantages accordes aux membres de certaines institutions de la Republi
728	Avantages accordes aux diplomates et fonction. inter. ivoir. de retour
729	729- Avant. acc aux Senateurs
730	Exoneration de la TVA et de l' Interêt Retard en suite d'AT
731	Exoneration de l' Interêt Retard en suite d'AT
740	Exoneration Materiel Informatique
753	Dispense AV
754	P.Technique Apurement AV
755	EXO TVA SAC DE JUTE
760	SEMOULE TVA 9
786	Pour avitaillement navires/aero. en P.P. raffines localement exoneres
792	AVANT. LIES AUX ENTREP. TRANSFORM. ANACADE CIRC.204
793	AVANTAGE ENTREP. TRANSFORM. HEVEA ORD 2019-826.
794	Abattement DUS Derive Cacao
796	PAR TAXATION MANUELLE DUS ET AUTRES TEC CEDEAO 2015
797	Exonerations accordees par l'autorite de tutelle
798	Exonerations accordees par le D.G. des Douanes
799	Autres franchises totales
900	De marchandises conteneurisees, valFOB inf. ou egale a 500.000
904	TAXATION MANUELLE 904
905	Par taxation manuelle
906	OLEINE BRUTE DE PALME
990	VEHICULE AVANT SWA
995	AUTRES EXONERATIONS
996	Circ.1549: Soustraction des sacs et sachets de riz de la liq. du DD
997	P.A.D du 04 au 22 decembre 2009
998	De sommier SYDAM I
999	De sommier SYDAM I en taxation manuelle
00B	Donnant lieu a des avantages divers
00C	En suite de prise en charge
00D	De dechet bitumeux
00E	De produits petroliers semi-finis
00F	De produits petroliers finis
00N	En suite de D15 manuelle
00P	Par declaration provisoire
00R	Regularisation de declaration provisoire
00T	Par route ou fer dans les bureaux frontieres terrestres
00V	Par declaration de vignette touristique
00W	De produits ouvres en taxation sur les intrants
00X	De produits ouvres en taxation sur les produits finis
00Y	De dechets de produits ayant subi une ouvraison
06Z	Regularisation de declaration provisoire d'exportation.
0A0	En suite de depot de douane
0A7	En suite de depot de douane de P.P importes raffines
0A9	En suite de depot de douane de materiels d'entreprises
0AP	Par declaration simplifiee avec prise en charge
0C0	A l'etranger vers un port ou un aeroport ivoirien
0C3	Saisine du comite d'arbitrage de la valeur
0CB	TAXE COSMETIQUE BEAUTE
0CD	De marchandises vers/venant de la CEDEAO
0CI	De marchandises vers/venant de la Cote d'Ivoire
0D5	NANO DD 5 POUR CENT
0DZ	De dechets pris en Zone Franche

CODE_ADDITIONNEL	LIBELLE_CODE_ADDITIONNEL
0EC	OPERATION E-COMMERCE
0EX	DECLARATION SIMPL. ENVOIS EXPRESS
0F9	De materiel d'entreprise par fer
0G1	Par mer, de petrole brut C.I.
0G9	De materiel d'entreprise par mer
0H9	De materiel d'entreprise par air
0J1	Par pipe-line de petrole brut C.I.
0J6	Par pipe-line, de produits petroliers raffines localement
0LN	LAIT NOURRISSON TVA 9%
0N9	En suite de D15 manuelle de materiels d'entreprises
0P0	En regularisation d'exportation prealable
0P3	Dispense de la saisie de l'attestation de verification
0P4	Par envoi aerien ou postal avec A.V. non disponible
0PT	De marchandises vers/venant de pays tiers
0PW	De produits ouvres en tax. intrants, en regularisation d'exp.
0PX	De produits ouvres en tax. produits, en regularisation d'exp
0Q0	En suite de Dedouanement manuel
0S0	En suite de Saisie
0SP	Par declaration simplifiee sans prise en charge
0SU	De Sucre Prohibe
0T0	Sous TRIE
0T6	Sous TRIE de produits petroliers raffines localement
0T7	Sous TRIE de produits petroliers importes raffines
0T9	Sous TRIE de materiels d'entreprises
0TB	Sous TRIE de produits donnant lieu a des avantages divers
0TH	Par procedure speciale thon
0TW	Sous TRIE de produits ouvres en taxation sur intrants
0UM	De MARCHANDISE VENANT DE L'UEMOA
0V0	Vendu aux enchers publiques
0V6	DE VEHICULE AU BUREAU CIAB6
0V7	REGUL. VEHICULE NON DEDOUANE
0V8	TAXATION MANUEL REGUL VEHIC. NON D
0VC	VIANDE ORIG. CEDEAO
0VF	DE VEHICULES AUX BUREAUX FRONTIERES
0XR	Declaration complementaire d'exportation
0Z0	Declaration Simplifiee
0Z6	De produits petroliers raffines localement, vers ou en suite de Z.F.
0Z7	De produits petroliers importes raffines, vers ou en suite de Z.F.
0ZF	Vers ou en suite de zone franche
3ZF	En suite de zone franche, taxation manuelle
4A0	En suite de depot de douane pour marches publics
71D	Exoneration Totale DUS Derives Cacao
72D	Exoneration DUS CEMOI
73F	Exoneration DUS ARHOS
7CV	PANDEMIE COVID 19
90D	DUS Cafe Report Campagne 2012-2013
91D	DUS Report Campagne 2013 - 2014
92D	DUS Report Campagne 2012 - 2013
93D	DUS REPORT CAMPAGNE 2012-2013
94D	REPORT DUS safcacao choco ivoire cipexi
94P	TSU MAI 2018 POOL MST
95D	DUS DERIVE CACAO
95P	TSU RETARD
96P	TAXATION MAUELLE PETROLE
98P	POISSON GODAILLE

CODE_ADDITIONNEL	LIBELLE_CODE_ADDITIONNEL
99B	TSB BOISSONS ALCOOLISES
99M	Par taxation manuelle Douanes
99P	POISSON FAUX THON
99S	Pour apurement manuel de sommier
99T	TAXATION MANUELLE TABAC ATD
99V	VEHICULE SWA DG
9AN	DUS REPORT ANACARDE
9P1	CONSO TVA SUSPENDUE
9RA	DUS REPORT CACAO TAXATION MANUELLE
9RC	DUS Report Campagne Cacao
9RF	DUS Report Campagne Cafe
9SI	Exemption RPI Huile Brute Petrole
9TV	CONSO TVA SUSPENDUE
K86	Pour avitaillement navires/aero. etrangers en P.P. raff. local.
K87	Pour avitaillement navires/aero. etrangers en P.P. importes raff.
L86	Pour avitaillement navires/aero. ivoiriens en P.P. raff. local.
L87	Pour avitaillement navires/aero. ivoiriens en P.P. importes raff.
V35	TSB 35%